

toire duquel il fait son séjour en eau douce. Il faut aussi obtenir un accord sur l'interdiction de la pêche au saumon en haute mer.

A mon avis, toutes ces difficultés peuvent être surmontées, surtout entre le Canada et les États-Unis, pays qui jusqu'à un certain point partagent nos vues sur la conservation et la propriété des ressources piscicoles. Cependant, ces questions exigent plus de considération que le gouvernement canadien ne leur en accorde actuellement. Elles exigent des mesures de la part du ministère des Affaires extérieures qui, jusqu'à ce jour, n'a pas fait preuve de l'intérêt voulu à l'endroit de nos problèmes épineux dans ce domaine. Je crois qu'en réalité l'aspect international de l'industrie de la pêche se compliquera au cours des prochaines années et exigera plus à la fois du gouvernement et de l'industrie que ce ne fut le cas dans le passé.

• (3.30 p.m.)

Le Canada, par exemple, espère beaucoup de la prochaine conférence du droit de la mer. Pour me faire le porte-parole de l'industrie de la pêche canadienne, j'espère que cette conférence amènera la conclusion d'un accord selon lequel les États côtiers auront pleine compétence et assumeront toutes leurs responsabilités en ce qui concerne la gestion des ressources piscicoles de la plateforme et de la pente continentales. J'espère également que la conférence interdira la pêche hauturière au saumon.

Il s'écoulera un délai considérable entre la conférence du droit de la mer elle-même et le moment où ses décisions seront incorporées au droit international; entre-temps, il sera nécessaire de conclure des accords bilatéraux et multilatéraux pour régler l'urgente question de la protection de la nature et des intérêts nationaux.

Certaines de nos réserves, comme je l'ai dit, sont déjà en danger, notamment en ce qui concerne l'aiglefin, le hareng, la merluche, la sériole et le rouget. Nos pêcheurs craignent que ces espèces soient perdues à cause de la lenteur du gouvernement à mettre en œuvre les mesures de protection au niveau international. Ce qui est encore plus décevant, c'est que nos réserves de saumon sont pêchées au vu et au su de tout le monde en haute mer.

J'estime que nous devons aborder la question de la pêche au niveau international dans une optique fructueuse et coordonnée. Cela nécessite une planification, une connaissance de la pêche et d'habiles négociations. Ces problèmes nécessitent l'attention constante d'un nombre suffisant d'experts. Pour le moment, le ministère des Pêches comprend une section internationale composée de trois membres et, sauf erreur, ce personnel suffit à peine à représenter le Canada auprès des neuf conventions internationales auxquelles nous avons souscrit et à effectuer les travaux de bureau quotidiens concernant ces accords internationaux. Nous avons un sous-ministre et un sous-ministre adjoint qui consacrent une partie de leur temps aux travaux des commissions internationales. Le ministère des Affaires extérieures comprend une équipe de trois personnes, rattachée à sa section juridique, chargées de la pêche; mais elles ne consacrent pas tout leur temps à ce sujet. De toute évidence, cela n'est pas assez. Ce domaine d'activité s'est étendu si souvent que ces quelques experts ne peuvent pas faire face à l'immense tâche qui les attend.

[M. Crouse.]

C'est à cause de tout cela que le député de Saint-Jean-Est propose son amendement et à cause de cela également que je l'appuie. Si le personnel du ministère des Pêches et du ministère des Affaires extérieures a été incapable jusqu'ici d'en venir à des ententes ou de rendre efficaces quelques-unes des conventions établies par la Conférence de 1958 sur le droit de la mer, incapable d'instaurer la réglementation établie par les règlements de 1964 sur les zones de pêche et la mer territoriale, incapable de susciter la prise de mesures par le personnel actuel du ministère des Affaires extérieures et du ministère des Pêches. Le ministre peut-il donc me dire comment nous pouvons nous attendre à une initiative quelconque, avec la loi du rendement décroissant qui règne actuellement? On se préoccupe de moins en moins de l'industrie de la pêche, alors que ses problèmes s'accroissent et qu'il faudrait lui accorder de plus en plus d'attention.

J'exhorte donc le ministre, monsieur l'Orateur, à examiner sérieusement l'amendement proposé, car en l'acceptant, le gouvernement agirait conformément selon moi, aux idées qu'il a transposées dans le bill à l'étude.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des remarques principales que je désire faire à l'étape de la troisième lecture de ce bill, je préfère attendre que nous en ayons terminé avec l'amendement. Cependant, puisque nous sommes saisis de la motion, j'aimerais dire que nous l'appuyons. Nous ne demandons peut-être qu'un geste symbolique mais parfois le symbolisme peut être important.

L'amendement que nous étudions demande, en termes légèrement différents, exactement ce que nous demandions dans l'amendement que nous avons présenté hier soir en comité plénier. Le gouvernement est convenu de désigner le ministre de l'Environnement sous le nom de ministre des Pêches du Canada. Il est entendu qu'il y aura un sous-ministre adjoint des Pêches. Nous estimons qu'il manque un maillon à la chaîne et que les choses doivent changer. Il faut qu'il y ait un sous-ministre des Pêches et il convient également de désigner le sous-ministre de l'Environnement du nom de sous-ministre des Pêches. C'est pourquoi, le moment venu, nous voterons en faveur de cet amendement.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'interviens brièvement à l'appui de l'amendement présenté par mon collègue de Saint-Jean-Est. Je l'appuie principalement pour les mêmes raisons que lui. L'industrie de la pêche est vitale pour une forte partie de notre population. En fait, pour la seule province de Terre-Neuve, environ 25 p. 100 de la population est directement touchée par cette industrie. Je félicite donc mon collègue et je l'appuie dans ses efforts pour faire nommer un sous-ministre au nouveau ministère.

J'admets que le gouvernement a fait une concession, car il ne prévoyait aucun ministre des Pêches dans le nouveau ministère. Je ne suis cependant pas encore tout à fait satisfait. De même que mes collègues, je crains que, par l'adoption de ce bill, l'industrie de la pêche au Canada, et surtout dans l'Est ne perde beaucoup de son importance aux yeux du gouvernement.